



LE TACOT

Le journal de Thoury-Ferrottes

45

Juin 2019

www.thoury-ferrottes.fr
Facebook Thoury Ferrottes officiel



VOYAGE / LA BALLADE IRLANDAISE



pages 16 - 17

Course d'orientation



page 22 - 24

Ciels de Thoury

En direct de la mairie	p. 2 - 7
Ça vous concerne	p. 8 - 9
Ça se passe ici	p. 10 - 21
Environnement	p. 22 - 28
Infos pratiques	p. 29
Etat civil	p. 29
Nos entreprises	p. 30 - 31
Agenda	p. 32



L'ÉDITO DU MAIRE /

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'été, c'est la saison des vacances mais également celle des travaux.

Sont programmés en particulier la rénovation du ravalement de la mairie et le pan de la couverture côté sud.

Vous avez également vu des travaux à l'entrée du village. Des tranchées ont été faites et la fibre arrivant de Flagy a traversé notre village pour aller se raccorder dans l'armoire générale de Voulx. La date de 2020 pour l'arrivée de la fibre dans notre village devrait être tenue.

Ces travaux sont dirigés et financés par Seine-et-Marne Numérique.

Je vous donne rendez-vous pour les festivités du 13 et 14 juillet avec des nouveautés et un feu d'artifice extraordinaire.

Des moments de joie, de convivialité et de bonheur partagés, nous nous efforçons à notre niveau, ainsi que nos associations à vous en proposer.

Je vous souhaite des vacances agréables et ensoleillées.

Yves Roy

Département de Seine et Marne

Arrondissement de Provins



MAIRIE DE THOURY-FERROTTE
Place de la Mairie
77940 THOURY-FERROTTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Le 1^{er} avril 2019 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 22 mars 2019.

Étaient présents : Djamilia AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Yves ROY, Benoît SAVARY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI.

Était Absent excusé : Hélène DECRESSAT pouvoir à Alain BARTHOUX

Était absent non excusé : Jean-Benoît REGY

Secrétaire de séance : José TOMAS

Ont voté pour : ONZE (11)

---oOo---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour de la séance :

- **Le point n°11** : Modification de la convention de location de la salle des fêtes
- **Le point n°12** : Convention de surveillance et d'interventions foncières

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal qui s'est tenu le 10 décembre 2018. Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents ou représentés,

Approuve le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2018.

Monsieur TOMAS José est désigné secrétaire de séance.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2018-04-10-6 du 10 avril 2018 du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ;

CONSIDÉRANT que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le 1^{er} adjoint prend la présidence ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner acte de la présentation faite du compte administratif ; de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux résultats de clôture de l'exercice précédent, aux résultats budgétaires de l'exercice et aux résultats de clôture de 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous, décide d'approuver le compte administratif 2018 du budget de la Commune ;

Le maire ayant laissé la présidence de la séance à Monsieur José TOMAS – 1^{er} adjoint et quitté la salle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré – 10 pour – 1 abstention :

– **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2018 de la Commune ;

– **ARRETE** le compte administratif de l'exercice 2018 comme suit :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2017	59 765.55 €	-25 478.35 €
Résultat de l'exercice 2018	45 851.23 €	53 487.31 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	105 616.78 €	28 008.96 €

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION**Le Conseil Municipal,**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du receveur sauf règlement définitif ;

CONSIDÉRANT que le compte de gestion retrace le flux des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année budgétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il est établi par le receveur municipal qui est chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le Maire ;

CONSIDÉRANT que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Montereau et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune ;

CONSIDÉRANT que le receveur municipal a transmis au Maire de la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin et avant l'adoption du compte administratif avec lequel il doit concorder ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur ;

ADOpte à l'unanimité le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédents reportés 2017	59 765.55 €	-25 478.35 €
Résultat de l'exercice 2018	45 851.23 €	53 487.31 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2018	105 616.78 €	28 008.96 €

3) AFFECTATION DU RESULTAT

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les comptes de gestion et administratif 2018 votés ce jour ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif 2018 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

<u>Reports :</u>	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 25 478.35 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	59 765.55 €

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	53 487.31 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	45 851.23 €

<u>Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :</u>	
En dépenses pour un montant de :	8 522.99 €
En recettes pour un montant de :	84 500.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, affecte les résultats de la manière suivante :

<u>Ligne 002 :</u>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	105 616.78 €

4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Maire de fixation des taux des 3 taxes, au même niveau que l'année précédente,

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité les taux proposés :

NATURE DE LA TAXE	TAUX
Taxe d'habitation	15.89 %
Taxe foncière (bâti)	14.19 %
Taxe foncière (non bâti)	41.90 %

5) VOTE DES SUBVENTIONS 2019 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions étudiées et proposées par la commission finances :

Association	Montant 2019
AHVOL	50.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE VOULX	140.00 €
AMICALE DU BOCAGE	40.00 €
ASSOCIATION LE JEU	50.00 €
CHEV'ANES DE TRAIT	50.00 €
DANSESEMBLE	50.00 €
ENVIRONNEMENT BOCAGE GATINAIS	30.00 €
FEERIES DU BOCAGE	100.00 €
FNACA	150.00 €
FOYER DES ELEVES COLLE J. PREVERT	80.00 €
PARAPH THEATRE	200.00 €
RANDONNEURS DU BOCAGE GATINAIS	80.00 €
RENAISSANCE VOULXOISE	80.00 €
SOUTIEN FACIL	100.00 €
TIR A L'ARC ORVANNAIS	50.00 €
THOURY'BAMBEL	2 500.00 €
TOTAL	3 750.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après examen des différentes demandes,

AUTORISE le Maire à procéder au mandatement des subventions énoncées ci-dessus pour l'année 2019.

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le Maire du projet de budget 2019 par chapitre budgétaire, conformément à l'instruction comptable M 14 ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section de fonctionnement**, en dépenses et recettes, s'établit à **591 057,10 €** ;

CONSIDÉRANT que l'équilibre pour la **section d'investissement**, en dépenses et recettes, s'établit à **190 933,36 €** ;

ADOpte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2019 tel que présenté.

7) TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Vu la délibération du 24 novembre 2014, dont la validité est arrivée à son terme ;

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement et les exonérations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3%
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme
 1. Totalement les locaux à usage industriel ou artisanal mentionnés au 3° de l'article L. 331-12 du présent code ;
 2. Totalement les abris de jardin soumis à déclaration préalable ;
 3. A hauteur de 50 % de la surface pour les locaux à usage d'habitation principale financés à l'aide d'un prêt à taux zéro.

La présente délibération est reconductible de plein droit annuellement.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

8) ENGAGEMENT DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Au regard de la comptabilité publique, le Comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur, la production de tous les justificatifs nécessaires à l'imputation des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de cerner précisément le détail des dépenses imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

FIXE suit la liste des dépenses ordinaires susceptibles d'être imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- FETES NATIONALES : (8 mai – 14 juillet – 11 novembre) : gerbes, viennoiserie, feu d'artifice
- VINS D'HONNEUR : boissons alcoolisées et/ou non alcoolisées, viennoiserie, réceptions communales, manifestations associatives, fêtes du village, pot de départ
- FLEURS : Gerbes mortuaires, commémorations, réceptions, mariages, baptêmes
- FOURNITURES FESTIVES : matériel de pavoisement et de décoration, rubans tricolores, écharpes
- CADEAUX : cartes cadeaux
- DECORATIONS : médailles

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'engagement des dépenses relatives aux articles précités et imputables au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

9) DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET UN DELEGUE SUPPLEANT POUR LE COMITE DE BASSIN DE L'ORVANNE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing a pris le relais des Syndicats de rivières ou des Communautés de Communes afin d'assurer la gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur l'ensemble de l'unité hydrographique du Loing.

Afin de garder un lien de proximité entre les communes et la gestion des rivières, le Comité Syndical du 15 février dernier a décidé la création de 14 Comités de Bassin. Ces comités constituent un outil d'expertise technique et d'aide à la décision au profit de l'EPAGE du Bassin du Loing.

Il y a donc lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune de Thoury-Ferrottes.

Désignation du délégué titulaire, Monsieur Yves ROY propose sa candidature

Monsieur Yves ROY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué titulaire

Désignation du délégué suppléant, Monsieur José TOMAS propose sa candidature

Monsieur José TOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué suppléant.

10) INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-PJI/001 fixant la liste communale des biens « sans maître » satisfaisant aux conditions prévues au 3° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques pour l'année 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019/PJI/014 du 11 mars 2019 portant présomption de bien sans maître dans la commune de Thoury-Ferrottes ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ;
L'article 713 du Code Civil ;

Considérant que le bien cadastré ZN 13 – le Bois Guyot n'a pas de propriétaire connu,

Que le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;

Que ce bien est donc présumé sans maître.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'incorporer le bien cadastré ZN 13 présumé sans maître dans le domaine communal

PRECISE que Monsieur le Maire constatera cette incorporation par arrêté.

11) MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SAVARY.

Monsieur SAVARY explique au conseil que suite à l'achat d'un lave-vaisselle installé dans la salle des fêtes de la « Chouette Effraie », la convention a été modifiée de la façon suivante :

Le chèque de caution lors de la remise des clés sera de 600 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ACCEPTE la modification de la convention de la salle des fêtes.

12) CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTIONS FONCIERES

Monsieur le Maire expose au conseil l'utilité de signer une convention de surveillance et d'interventions foncières entre la SAFER de l'île de France et la commune.

Par cette convention, la collectivité et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger et valoriser les espaces naturels et ruraux du territoire.

Le forfait annuel est de 600 Euros H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAFER.

QUESTIONS DIVERSES

- Afin de préparer le bureau de vote des élections européennes du dimanche 26 mai 2019, Monsieur le Maire demande au conseil de remplir le tableau de présence.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la famille BAETENS lors des obsèques de René BAETENS.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de l'association Chev'anes de trait du Bocage pour le prêt de la salle des fêtes pour organiser l'Assemblée Générale.
- Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du personnel du collègue Jacques Prévert de Lorrez le Bocage.
- Remerciement de Madame BAUDIN Claudine et Monsieur PERDEREAU Eric pour le déneigement et pour les vœux.
- Monsieur le Maire fait lecture des remerciements de la famille CHOLLET lors des obsèques de Paul CHOLLET.
- Monsieur le Maire informe le conseil que suite à de nouveaux tags sur l'abris bus de la place de la mairie, une petite enquête interne a permis de retrouver le fautif.

Comme d'habitude, Monsieur le Maire a préféré le dialogue en premier temps et a rencontré ce jeune Thoury-Ferrotois avec ses parents. D'un commun accord, il a repeint l'abris bus où il avait gribouillé.

Nous serons toujours vigilants sur la dégradation du bien public car avant tout cela engendre des frais pour remettre en état et ce ne sont pas nos impôts qui vont payer la bêtise de certains.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'un administré a alerté la mairie sur du rodéo sauvage sur la place de la mairie en nous communiquant un numéro de plaque d'immatriculation.

Après quelques recherches, Monsieur le Maire a rencontré ce tout jeune conducteur. Malheureusement le dialogue était impossible, je l'ai donc informé que j'irais déposer une plainte dès le lendemain matin en gendarmerie contre son attitude dangereuse et rodéo sauvage sur une place publique.

Nous avons constaté en regardant les images que quelques secondes avant des enfants jouaient sur la place de la mairie.

Jamais nous ne laisserons ce genre d'attitude dangereuse se passer sur notre commune et surtout pour la sécurité de nos enfants.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé l'intervention de la gendarmerie pour insultes contre lui et son conseil municipal.

Tout le monde a le droit de ne pas être d'accord et le dialogue doit rester courtois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h39.

Le Maire
Yves ROY



Le secrétaire
José TOMAS



RÉUNION MUTUELLE COMMUNALE /

Avec la baisse constante des niveaux de remboursement du régime général de sécurité sociale, il devient de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé et son coût est alors très élevé.

Afin de vous donner plus de pouvoir d'achat, ou de vous permettre d'avoir une mutuelle, nous avons travaillé et donc accepté l'offre de M. Jadaud Philippe, agent mandataire AXA, pour mettre en place une tarification spéciale pour les habitants de notre commune.

Une réunion d'information s'est tenue le mercredi 17 avril dans la salle des fêtes.



INFORMATION : RÉUNION AVEC LA GENDARMERIE /

La gendarmerie de Lorrez-le-Bocage organise une réunion d'information sur les atteintes aux biens et aux personnes ainsi que sur les escroqueries, le **mercredi 3 juillet 2019 à 18 heures 30**, dans la **salle des fêtes de la Chouette effraie** de Thoury-Ferrottes.

Cette réunion a pour but de nous sensibiliser sur les précautions à prendre pour éviter d'être victime de ces faits.

Nous vous invitons à venir nombreux, afin que chacun d'entre vous puisse débattre avec la gendarmerie et permettre ainsi d'adopter si le cas devait se présenter, la meilleure attitude possible.

Tous les autres sujets que vous souhaitez aborder à l'occasion de cet échange seront les bienvenus.

TAG ÇA SUFFIT ! /

Suite à de nouveaux tags sur l'abri bus de la place de la mairie, une petite enquête interne a permis de retrouver le fautif.

Comme d'habitude, M. le Maire a préféré, dans un premier temps, le dialogue et a rencontré ce jeune Thoury-Ferrottois avec ses parents. D'un commun accord, il a repeint l'abri bus où il avait gribouillé.

Nous serons toujours vigilants sur la dégradation du bien public car avant tout, cela engendre des frais pour remettre en état et ce ne sont pas nos impôts qui vont payer la bêtise de certains.



VISITE DE NOTRE DÉPUTÉ VALÉRIE LACROUTE /



Pour un temps d'échanges partagés, Madame la députée Valérie Lacroute a reçu le lundi 15 avril 2019 les élus des communes de Thoury-Ferrottes, Diant, Lorrez-le-Bocage, Voulx, Chevry-en-Sereine, Villemaréchal, Saint-Ange-le-Vieil, Paley, Montmachoux et Noisy-Rudignon dans la salle des fêtes de la Chouette Effraie.



TRANSPORT A LA DEMANDE (TAD) /

Depuis 2016, les communes du sud de la Communauté de communes ont sollicité leur adhésion au Syndicat de Transports SITCOME-SIYONNE pour offrir à leurs habitants une offre de transport à la demande. En effet, grâce au dynamisme du SITCOME, les communes rurales disposent du lundi au samedi d'un réseau de transport permettant de se rendre à la gare pour le premier train direct et ce, jusqu'au soir, avec un cadencement à l'heure et une réservation souple pouvant être réalisée jusqu'à une heure avant.

Titres de transports classiques acceptés (carte Navigo, Imagin'r, ticket T...) Bonus, l'offre fonctionne toute l'année et les véhicules du TAD attendent les trains en retard le soir. Cependant, les 6 communes concernées (Voulx, Diant, Thoury-Ferrottes, Noisy-Rudignon, Blennes et Chevry-en-Sereine), pour des raisons économiques et de bon sens, doivent adhérer ensemble. Or la commune de Voulx, la plus peuplée, est actuellement adhérente au STILL qui la retient en otage depuis 3 ans, bloquant son transfert.

Les adhésions au SITCOME-SIYONNE ne modifient en rien l'offre de transport scolaire obligatoire définie et financée intégralement par Ile-de-France Mobilités et le Département de Seine-et-Marne. Les maires des 6 communes sont unies pour que l'adhésion des communes se fassent au plus vite et permettent ainsi dès septembre 2019 une desserte tant attendue.

Toutes les démarches utiles sont actuellement en cours pour libérer Voulx du STILL. Notre Communauté de communes, bassin de vie et d'emploi à l'avenir commun, se doit d'être irriguée par le réseau SIYONNE, conformément d'ailleurs aux prévisions d'Ile-de-France Mobilités pour 2021. Allons de l'avant, anticipons dans l'intérêt des populations.

STAGE MULTISPORTS D'HIVER /

Du lundi 4 au vendredi 8 mars s'est déroulé le traditionnel stage sportif d'hiver. Celui-ci a eu lieu à la Halle des Sports du syndicat intercommunal du canton de Lorrez.

Une soixante d'enfants venus des communes de l'Entente et de communes voisines ont pu profiter d'un programme sportif varié (jeux traditionnels, jeux de ballons, tir à l'arc, football, basket ball, hockey, bataille navale géante, mini paint ball, ultimate, boxe éducative, badminton, handball, jeux d'opposition, parcours et enfin un « mini intervillage »)



Intervillage : lors de ce stage, le service des sports a proposé un « mini intervillage » afin de faire connaître cette manifestation aux enfants mais aussi de leur permettre de s'entraîner sur certaines épreuves qu'ils pourront retrouver le dimanche 29 septembre. En effet ce jour-là les vainqueurs de l'édition 2018 (Noisy-Rudignon, Ville-Saint-Jacques) accueilleront toutes les équipes au stade de Noisy-Rudignon.

Le service des sports tient à remercier encore une fois les communes qui s'investissent pour un service de proximité et qui permettent aux enfants du territoire de se retrouver autour du sport pendant les vacances.



CA BOUGE A LA BIBLIOTHÈQUE /



720 nouveaux documents (livres, CD, DVD) sont arrivés à la bibliothèque depuis le début de l'année 2019.

Venez les découvrir le mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30 ou le samedi de 10h à 12h.

Profitez-en pour découvrir nos différentes expositions et animations. A très bientôt.



ILS SE SONT REDIT OUI ! /



Le samedi 20 avril Catherine et Jean-Pierre Rodier se sont redits oui, pour fêter leur noces d'or.



Horaires bibliothèques :
Mercredi : 10h-12h / 15h-18h30
Samedi : 10h-12h

JOURNÉE NATIONALE 19 MARS 2019 /

Se souvenir, se recueillir, rendre hommage, faire mémoire ! Tel est le sens de la journée nationale du 19 mars. Telles sont les raisons pour lesquelles les Français se rassemblent aujourd'hui.

Nous nous souvenons de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ; de la souffrance, des drames qui ont endeuillé de part et d'autre la Méditerranée.

Nous nous recueillons en mémoire des victimes militaires. Ils étaient appelés et rappelés du contingent, militaires de carrière, forces de l'ordre, de métropole ou d'Afrique du Nord. Ils étaient aussi membres des forces supplétives et assimilés. 25 000 sont morts pour la France, 70 000 ont été blessés. Tous ont fait leur devoir avec courage et dévouement.

Nous nous recueillons également en mémoire des victimes civiles : hommes, femmes et familles, de toutes origines et de toutes confessions.

Le 19 mars 1962, c'est la fin tant attendue des combats. C'est la promesse d'un retour dans leurs foyers pour des milliers de soldats français. Près de deux millions d'appelés et de rappelés ont servi en Afrique du Nord, pendant 18, 28 ou 30 mois. Etudiants, jeunes cadres, ouvriers, paysans, employés, ils venaient de toutes les strates de la société française.

Aucun d'entre eux n'a oublié. Ceux qui en sont revenus sont souvent restés marqués par ce qu'ils ont vu, par ce qu'ils ont vécu, par la spirale dramatique de la guerre d'Algérie.

Le 19 mars 1962, l'indépendance d'un pays se préparait.

Au soulagement des uns fait écho la détresse des autres. La violence se transforme mais frappe encore. Des drames se nouent, des représailles éclatent.

La déchirure se concrétise pour des familles entières. Elles quittent leur terre natale - une terre aimée - pour refaire leur vie dans un pays que, pour la plupart, elles ne connaissaient pas.

Ces événements ont profondément bouleversé notre pays et notre société. Nous en sommes les héritiers aujourd'hui.

Certes, la mémoire de la guerre d'Algérie est plurielle et complexe. Certes, elle est parfois encore brûlante. Mais, elle est une part de notre identité commune. En la considérant avec vérité, nous y trouverons des leçons d'espérance ainsi que des appels à la paix et à la tolérance.



Voilà pourquoi il est essentiel que nous continuions à apporter à nos enfants, aux jeunes générations, des clefs de compréhension.

Voilà pourquoi il faut continuer, inlassablement, à témoigner, à expliquer, à faire savoir.

Voilà pourquoi nous nous réunissons aujourd'hui.



FÊTE DES VOISINS /

Le vendredi 24 mai a eu lieu la fête des voisins.

M. le Maire accompagné de son adjointe s'est rendu aux hameaux de Bichereau et Chantemerle pour saluer et échanger avec les habitants présents.

Toujours un moment convivial et chaleureux. Rendez-vous l'année prochaine ?



UN CARNAVAL HAUT EN COULEURS /

Cosmopoli'thème !

L'Amérique, le Maroc, la France, l'Inde, le Japon et autres pays imaginaires étaient fièrement représentés ce 9 mars par les petits et les grands ! Avec le thème « Les pays du Monde », Thoury-Ferrottes offrait du dépaysement à cette festivité annuelle organisée par le Conseil municipal des Jeunes de la commune. Démarré de Bichereau, le défilé a rejoint les Marais par le chemin des prés avant de rejoindre la place de la mairie.

Lancé de bonbons et distribution de ballons ont ravi les enfants à l'arrivée. Puis, la flamme s'est allumée... Pour les amateurs du jeu de console « Minecraft », brûler un des personnages est un sacrilège. C'est pourtant ce qu'il est advenu de Steve sur le terrain de boules de la mairie, respectant la tradition du carnaval outre Atlantique : brûler Monsieur Carnaval, un géant de carton, afin de marquer la sortie de l'hiver et célébrer l'entrée dans la période printanière.

Les participants ont ensuite été invités à rejoindre la salle des fêtes pour une fin d'après-midi et soirée dansante avec restauration hot dog, croque-monsieur et crêpes, organisée par l'association Thoury/Bambel... de quoi prolonger la fête pour certains bien après la nuit tombée !





COURSE D'ORIENTATION : LES COMPÉTITEURS N'ONT PAS PERDU LE NORD /

La 2^e édition de la course d'orientation s'est déroulée le dimanche 28 avril sous un temps mitigé mais dans une ambiance conviviale. Organisée par le Conseil municipal des Jeunes avec l'expertise et savoir-faire en la matière de Ludovic Meunier, elle a attirée 80 compétiteurs ! Un succès qui dépasse celui de l'an dernier puisque 50 participants avaient étreigné la première édition.

Arrivés matinalement à 9h15 sourire aux lèvres et coupe-vent sur le dos du fait de la météo un peu fraîche, les coureurs ont rallié les 5 km du parcours à leur rythme, dans la bonne humeur et un esprit d'équipe à toute épreuve ! Le principe de cette course d'orientation était d'effectuer, le plus rapidement possible, un parcours de 5 kilomètres. A partir de la lecture d'une carte sur laquelle figuraient des indices, 10 balises dissimulées permettaient de chercher des pinces dotées d'un code de pointage trouvées grâce à l'azimut de la boussole et du nombre de pas indiqué. Pour les non-initiés, l'azimut est l'angle que fait la direction de la marche avec le nord (par exemple, l'azimut 45° est la direction du Nord-Est). L'organisateur Ludovic Meunier avait pris soin de donner à chaque équipe toutes les explications avant le top départ, effectué de manière échelonnée, afin que les équipes se croisent le moins possible !

La première équipe à rallier la ligne d'arrivée est celle des « Malraux », au terme d'une course enthousiaste de 27 mn, avec 3 mn d'avance sur la seconde. La dernière équipe est arrivée après 1 heure 13 minutes de course. L'ensemble des coureurs a terminé le parcours dans la bonne humeur avant l'arrivée de la pluie. Les participants sont repartis avec une récompense selon leur classement, doublée d'une variante cette année : une tombola gratuite ! Les compétiteurs étaient très satisfaits de cet événement qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Une belle réussite qui s'est achevée par un apéritif convivial.

REMERCIEMENTS :

Toute l'équipe du CMJ tient à remercier chaleureusement l'ensemble des coureurs pour leur participation, Ludovic pour son investissement humain et logistique, sans qui cette course n'aurait pu être possible. Merci à toutes les personnes impliquées dans l'organisation ainsi qu'à nos agents communaux, sans oublier nos sponsors encore très généreux cette année.

A très bientôt lors d'un nouvel événement !





NOS SPONSORS / Halleur du Bon Pain - Wurth - M. Cohen (ostéopathe) - GAN Assurances - Caroline Berthelot et Christelle Masson (nos infirmières) Union départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne - Ets Leclerc Varennes-sur-Seine - Denis Mécanique - Maçonnerie Le Du Yann - L'Escobar - Département de Seine-et-Marne - Le poissonnier du marché - Le boucher du marché - Les fruits et légumes du marché - Pizz à Joël - MC Charpente - La Civette de Voulx - AXA M. Jadaud - Golf de La Forteresse - Maison Depréteyre - Mme Isabelle Péruchet - IAD France - Mme Alice Barthélemy - MEG Agence - M. Vincent Lepresle - MEG@PRÊT - David Barrault. Merci à Carole Lemirre pour les photos.

UNE BALLADE IRLANDAISE /

Le 2^e voyage organisé par la commune prenait la direction de l'Irlande.

Les 40 personnes inscrites ont visité un pays riche en paysages qui ressemblent à des gravures romantiques du XIX^e siècle. Cette île a gardé amplement de quoi vous faire rêver : des lacs sereins, des falaises sauvages, des cités médiévales à l'architecture intacte, une vie culturelle vibrante. Les Irlandais cultivent naturellement le plaisir de l'accueil.

Le 3^e en 2021 pour une destination encore inconnue...



Abbaye de Kilemore



Chien de berger



Le Connemara



Dîner traditionnel au pub
Kate Kearny's Cottage



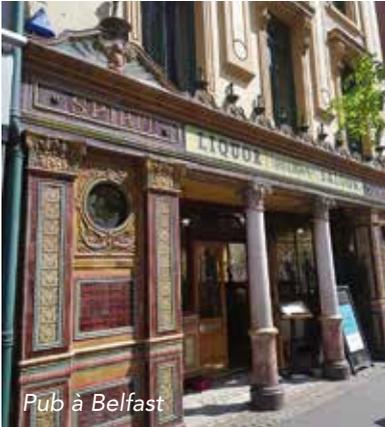
Port de Dingle



Lande intérieure



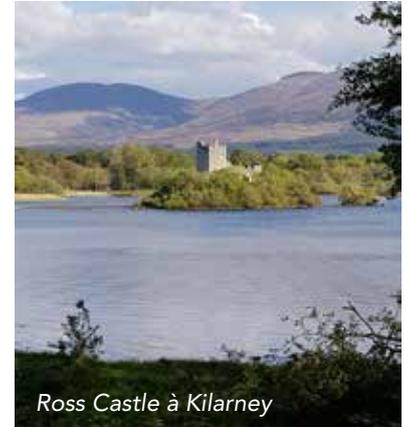
Belfast



Pub à Belfast



Citée médiévale de Kilkenny



Ross Castle à Kilarney



Musée Titanic à Belfast



Dolmén



Les Jardins de Muckross



Horloge Albert de Belfast



Maison traditionnelle en toit de chaume



Travail de la tourbe



Croix celtique de Monasterboice



Falaise de Moher



Chaussée des Géants

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945 /

« La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des nations unies et c'est la victoire de la France. » La voix solennelle qui porte ce message dans l'après-midi du 8 mai 1945 est celle qui, depuis le 18 juin 1940, incarne la France dans la guerre.

Les paroles du Général De Gaulle se mêlent au bourdon de Notre-Dame et aux cloches de toutes les églises, aux sirènes et aux exaltations qui retentissent dans tout le pays. La Victoire est là. Enfin, en Europe, la guerre est finie.

Il y a 74 ans, l'Allemagne signait sa capitulation sans conditions par deux fois. La première, le 7 mai 1945, à Reims. La seconde, le soir du 8 mai, à Berlin. Ainsi, la France s'inscrivait dans le cercle des vainqueurs.

Après tant de combats, de victimes et de destructions, le nazisme est abattu. C'est la victoire sur une idéologie totalitaire, raciste et criminelle qui a mené la violence jusqu'à sa plus effrayante extrémité.

La France exprime sa reconnaissance à toutes ses filles et à tous ses fils qui ont combattu pour la patrie : les combattants de 1940, les Français Libres, tous ceux qui ont répondu à l'appel de la Résistance, les armées de Leclerc et de De Lattre. La France se souvient des déportés qui ont souffert de la barbarie et des victimes des camps de la mort. La Nation n'oublie pas tous ceux qui ont subi les conséquences du conflit : les prisonniers, les victimes civiles, les veuves et les orphelins.

La France exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes, issus des nations du monde entier, qui ont conjugué leurs efforts pour nous libérer et restaurer la dignité humaine.

En ce 75^e anniversaire de l'année 1944, la France se souvient de ses libérateurs. Des villages du littoral normand à la flèche de la cathédrale de Strasbourg, de semaines en semaines, le flot de la liberté a recouvert le territoire. A tel endroit, la liberté portait l'uniforme français. A tel autre, celui des armées alliées. Ici, l'action des maquis était décisive. Là, l'action commune des soldats et des résistants emportait la décision.

75 ans après, alors que les derniers témoins vivants de cette histoire sont parmi nous, la mémoire de ces événements demeure. Nous nous souvenons avec ferveur des débarquements de Normandie et de Provence, de la libération de Paris, du courage et des sacrifices de tous les combattants de la liberté.

Aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons-là !



ŒUFS DE PÂQUES /

La bonne humeur était au rendez-vous ce dimanche 21 avril lors de la chasse aux œufs organisée par l'association Thoury'Bambel ! Le top départ a été donné à 11h... En attendant la collecte afin de faire le partage, les grands pouvaient se retrouver autour d'un café et des chocolats pour les gourmands.



CONCERT ZIKMOTS /



Samedi pluvieux, mais samedi heureux car vos oreilles et vos papilles ont dégusté du bon. Et tout ça sous l'égide de La Curieuse.

Malgré des nuages menaçants provoquant une pluie intermittente, vous étiez près de 50 à assister au spectacle musical « Pas vu pas pris » proposé par les trois musiciens de ZikMots. Bien protégé dans la salle de La Chouette effraie. La voix de Michel et la musique d'Alain et Victor vous ont attendris avec leurs chansons 100 % bio, pleines de peps, d'humour et de bonne humeur.

Vous avez aussi pu vous requinquer autour d'une boisson et de bons hot-dogs ou crêpes (toujours avec les produits du marché de Thoury). On espère vous voir toujours plus nombreux aux événements organisés par La Curieuse. Une exposition photo se profile pour le week-end du 21-22 septembre à l'église de Thoury. A noter!



THOURY REÇOIT LE LABEL « TERRE SAINES » /



Sur les 35 357 communes françaises, seules 317 ont été labellisées « Terre saine, communes sans pesticides ». Nous avons rejoint la commune de Chevry-en-Sereine (en 2016) et Diant (2019).

Ce label valorise l'action des collectivités territoriales qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires, une gestion zéro pesticide pour les espaces publics.

René Demont s'est rendu au ministère de la transition écologique et solidaire pour recevoir du ministre François De Rugy le label Terre saine.

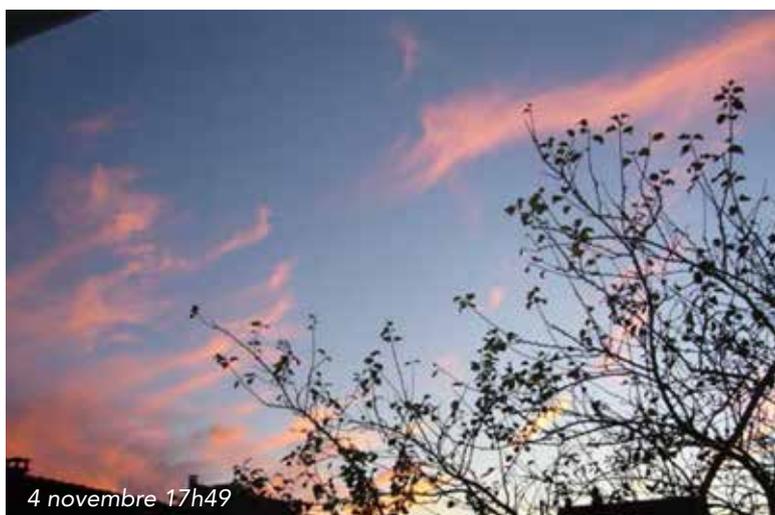
Thoury-Ferrottes se voit consacrée comme une ville verte et protectrice de l'environnement !

Merci en particulier aux services municipaux pour le travail remarquable qu'ils ont mené sur ce sujet et qui est aujourd'hui récompensé par l'obtention de ce label.



LES CIELS DE THOURY, LE SOIR PAR LA FENÊTRE /

Rien à voir avec les couchers de soleil des tropiques. Pourtant, le spectacle peut-être saisissant, en période hivernale surtout.



4 novembre 17h49



7 novembre 17h14



14 novembre 16h48



21 novembre 17h19



26 novembre 17h01



21 décembre 14h51



22 décembre 16h57



Tous au compost avec le SIRMOTOM /

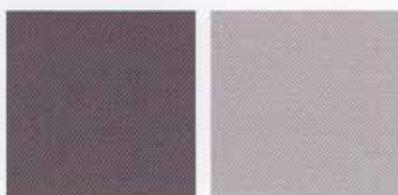
Dans le cadre de la Semaine nationale du compostage de proximité « Tous au compost » du 30 mars au 14 avril 2019, le SIRMOTOM a souhaité sensibiliser au compostage les habitants de notre commune lors du marché hebdomadaire.

Afin de mener à bien cette action grand public d'informations aux gestes éco-citoyens, le syndicat a sollicité notre autorisation d'installer gracieusement un stand (un barnum de 3 m sur 3 m) durant le marché du mercredi 10 avril de 10h à 12h30.

Lors de cette intervention menée par deux agents du syndicat, il y a eu une exposition sur le compostage et un atelier de rempotage gratuit.



ZOOM SUR L'ÉLAGAGE



L'élagage, un enjeu pour tous

La surface des forêts françaises a doublé depuis 1850 et couvre aujourd'hui plus du quart de notre territoire. De nos jours, la forêt s'accroît d'environ 40 000 ha par an. L'élagage constitue donc un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes à proximité des lignes.

*source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Comment ça marche ?

Techniques d'élagage

Les travaux d'élagage réalisés avec les techniques traditionnelles sont longs et difficiles. C'est pourquoi, ERDF expérimente la « girafe » et « l'élagage hélicoptère ».

Expérimentation de l'élagage par « girafe »

La « girafe » est un engin doté d'une scie circulaire placée à l'extrémité d'un mât télescopique pouvant atteindre une hauteur de 22 mètres. Cette méthode est 5 fois plus rapide que les techniques classiques. Elle permet d'élaguer environ 1 km de ligne par jour.

Expérimentation de l'élagage par hélicoptère

Pour les zones difficiles d'accès où les moyens conventionnels sont peu appropriés, cette technique a un rendement très élevé : alors qu'il faut en moyenne un mois pour élaguer 4 à 5 km avec les techniques traditionnelles, une seule intervention par hélicoptère permet d'élaguer environ 6 km de ligne.

Les nouvelles techniques complètent l'élagage traditionnel. Ainsi, les élagages sont de plus en plus performants et garantissent chaque jour une meilleure qualité de l'acheminement électrique.

Girafe ▼

Élagage
hélicoptère ▼

30 000 km

C'est la longueur de lignes élaguées chaque année



Que dit la réglementation ?

Le Code de l'Énergie reconnaît à ERDF le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient, par leur mouvement ou leur chute, occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

Les responsabilités

L'élégage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant

Le propriétaire a la responsabilité de l'élégage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les trois conditions suivantes sont réunies :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique ;
- les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation ;
- l'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public ou est située la ligne électrique.

Dans ce cas, l'élégage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec ERDF par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

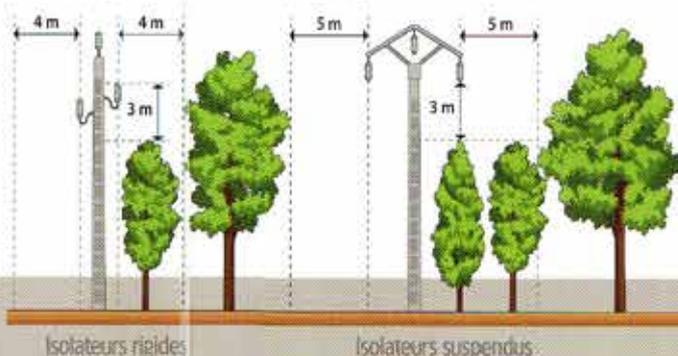
* Déclaration de projet de Travail – Déclaration d'intention de Commencement de travaux.



L'élégage est à la charge d'ERDF

Dans les autres cas, ERDF assure l'élégage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élégage est à la charge financière d'ERDF. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

Les distances à la construction des lignes électriques (norme NFC 11-201)



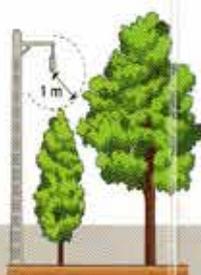
Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

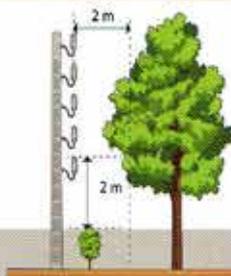
Lignes haute tension (HTA)

Attention : les distances varient selon les types de lignes.

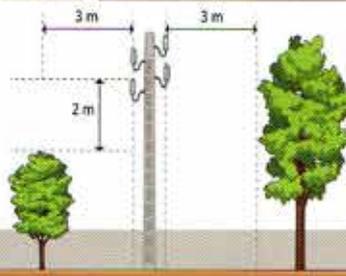
ERDF demande que l'élégage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.



Lignes isolées basse tension (BT)



En agglomération



Hors agglomération

Lignes basse tension (BT)

Les règles de sécurité

À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service « dépannage » d'ERDF.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au **0 810 333 044**.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.erdfdistribution.fr

Les distances de sécurité



- ▲ Câble électrique isolé
- ◀ Câble électrique nu

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des conducteurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation sur le couloir de l'emprise de la ligne ».

- ▼ Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Conseils pratiques



Conseil n° 1 :

Aux abords des lignes, plantez en prenant en compte les distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Conseil n° 2 :

Entretenez régulièrement votre végétation.

Conseil n° 3 :

Vérifiez que votre assurance « responsabilité civile » prend bien en compte les dommages susceptibles d'être causés par les arbres dont vous êtes le propriétaire.

PERMANENCES MAIRIE /

Lundi de 14h à 16h
 Mercredi de 9h à 12h
 Vendredi de 16h à 19h
 Tél. : 01 64 31 94 45
 Mail : mairie.thoury-ferrottes@orange.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE /

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h30 à 17h
 Levée du courrier à 16h15
 Mercredi de 9h30 à 12h
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 01 64 31 13 08

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE /

Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
 Samedi de 10h à 12h
 Tél. : 09 63 43 77 05
 Mail : bib.thoury@orange.fr

NUMÉROS D'URGENCE /

POLICE / GENDARMERIE : **17**
 POMPIERS : **18**
 SAMU : **15**

Caroline Berthelot et Christelle Masson vous accueillent sur rendez-vous au cabinet d'infirmières de Thoury-Ferrottes (2, rue Charretier) et se déplacent pour les soins à domicile. Tél. : 06 19 57 44 89

**HORAIRES DE TRAVAUX
de bricolage et jardinage bruyants /**

Jours ouverts de 7h à 20h
 Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h30
 Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

RAMASSAGE DES DÉCHETS /

Poubelle marron :
tous les lundis.



Poubelle jaune :
tous les jeudis.



Conteneurs à verre et à journaux :
 - en bas de la rue de Verdun
 - au lavoir de Bichereau
 - au golf de la Forteresse



Marre des publicités qui envahissent votre boîte aux lettres ?
 Pour réduire vos déchets, apposez cet autocollant sur votre boîte. Disponible en mairie.

**BRÛLAGE A L'AIR LIBRE DE TOUS
DÉCHETS INTERDIT** (art. 84 - règlement sanitaire départementale)**DÉCHETTERIE DE VOULX /**

Route de St-Ange. Tél. : 01 60 96 90 04
 Lundi, mercredi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Vendredi : 13h30-18h
 Samedi : 9h-12h30 / 13h30-18h
 Dimanche : 9h-12h
 Mardi, jeudi : fermé
 Amiante : Se rendre à la déchetterie Dépolia, ZI Les Renardières à Ecuelles. Tél. : 01 60 74 00 20

BROYAGE DÉCHETS VERTS /

Contact auprès du SIRMOTOM / 01 64 32 67 23

RAMASSAGE DES DÉJECTIONS CANINES /

Afin de garder propres nos trottoirs, pelouses et espaces publics, les propriétaires de nos amis les chiens sont priés de ramasser les déjections de leur animal à chaque sortie !

ÉTAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉS /

René BAETENS le 03 mars 2019.

Alain DAVID le 08 mars 2019.

Esco Bar
Bar - Tabac - Jeux - Brasserie

01.64.31.10.26
escobar.thoury@gmail.com
39 rue de Flagy
77940 THOURY-FEROTTES
RCS 831 111 018 MELON



BAR-TABAC-JEUX-BRASSERIE

Lundi	7h - 21h
Mardi	7h - 21h
Mercredi	7h - 21h
Jeudi	Dormito
Vendredi	7h - 1h
Samedi	8h - 1h
Dimanche	8h - 13h

megAgence®
consultants immobiliers



Alice BARTHELEMY
Agent Commercial Independent
06 52 52 55 58
alice.barthelemy@megagence.com
ISAC N° 825 121 823 - Melon

www.megAgence.com



Formule à partir de 15,50 €

Ouvert tous les midis et les vendredis et samedis soirs.

Ouverture le soir en semaine sur réservation pour les groupes

Domaine de la Forteresse - 77940 Thoury-Ferottes - Tél. 01 60 96 02 13 - Fax. 01 60 96 01 41
restaurant@golf-forteresse.com www.golf-forteresse.com



THOMAS GIGOT
PHOTOGRAPHE - GRAPHISTE
06.64.42.86.97
www.graphiktom.com thomas.gigot@gmail.com

EN MON CORPS ET CONSCIENCE

MARGOT MARMIGNON

MASSAGE BIEN-ÊTRE
SOINS ESTHÉTIQUES

0674758829



Melo Coiff
Coiffure maquillage et ongles
Service à votre domicile

06.59.85.33.28

Rameau mélodie
77940 thoury ferottes
melodie.tamjan@laposte.net



SOFREP
MR KHEDI

Revêtement sols et murs - Agencement de pièces - Petite maçonnerie - Travaux de finition

76 Rue de Flagy - 77940 Thoury Ferottes
Tél: 0620642533 (cell): 0104750158/77
Site: www.sofrep77.com
Email: contact@sofrep77.com - sofrep77@orange.fr





MARIE-ANNE SERVICES Tél. 01 60 70 49 39 / 06 20 71 20 19
SERVICE A LA PERSONNE

Préstations entièrement personnalisées, permettant aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie, dépendantes ou handicapées de continuer à vivre chez elle en toute indépendance.

**Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury !**

TSO Informatique

Dépannage Informatique à domicile
Conseil - Installation - Initiation - Maintenance
56 rue de Flagy - 77940 Thoury-Ferottes
Tél : 01-60-96-03-04 ou 06-25-56-39-91
Email : contact@tso-informatique.com



GUILLOM-MORIZE

MAÇONNERIE GÉNÉRALE

ISOLATIONS - CARRELAGES - COUVERTURES - RAVALEMENT



Ces Attelages du Prat
Tel 06 09 07 87 10



Email : lesattelagesduprat@orange.fr
http://lesattelagesduprat.e-monsite.com

Gîte de la Caseline (Thoury-Ferottes)

Denise Quatre
06 80 05 51 47

Bruno Pelletier
06 09 70 82 85

Site internet :
«Gîte de France en
Seine-et-Marne»
n°394

"GITES DE FRANCE"

Chambres d'hôtes de l'Orvanne (Thoury-Ferottes)

Marie-France et
Henry Graffagnino

9, rue du Pont de la
messe - Bichereau
01 60 74 73 66
06 08 14 90 58

Henri.graff@
wanadoo.fr

"GITES DE FRANCE"



Votre carte de visite ici
C'est gratuit pour toutes activités sur Thoury



Samedi 29 juin 2019 à 19h

Fête de la musique

Organisée par la mairie avec buvette et restauration tenue par La Curieuse à partir de 19h. Concert à 20h30

Place de la mairie

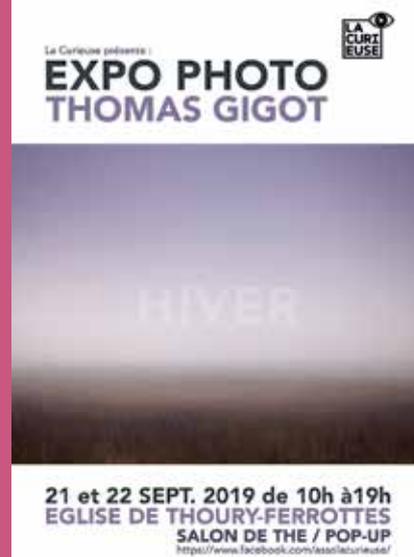


Samedi 21-22 septembre 2019 de 10h à 19h

Exposition photo
Thomas Gigot : Hiver

La Curieuse vous convie à une nouvelle exposition photo.

Eglise du village



Samedi 13 et dimanche 14 juillet 2019

Feux d'artifice

Place de la mairie et rues du village

**Fête nationale**

Place de la mairie



Samedi 28 septembre 2019 à 13h30

Nettoyons la nature!

Ramassage des déchets abandonnés dans la nature. Chasubles et gants fournis. Prévoir chaussures et tenue adaptées.

Organisé par la municipalité.

Place de la mairie



Dimanche 3 novembre 2019 à partir de 10h

Fête de la Pomme

Organisé par la municipalité.

Place de la mairie

Mairie de Thoury-Ferrottes

Directeur de la publication : Yves Roy

Maquette et conception graphique : Thomas Gigot

Comité de rédaction : Djamilia Amour, René Demont, Virginie Laroche, Roland Robineau, Yves Roy, José Tomas

Ont aussi collaboré à ce numéro : M. David, Y. Primard, les bibliothécaires, le Conseil Municipal des jeunes, D.Chollet, E. Gislard

Photos : D. Amour, C. Lemirre, Y. Roy

Pour contacter la rédaction, envoyer des idées, propositions d'articles, photos ou illustrations : adresse.equipe.thoury@gmail.com
Imprimé sur papier recyclé par Espace Graphic. Ne pas jeter sur la voie publique.

Juin 2019 - www.thoury-ferrottes.fr - Facebook : Thoury Ferrottes Officiel !